

Communiqué de presse

Date:
26 septembre 2016

Embargo:

Contact:
Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

La FINMA ouvre l'audition de la circulaire «Publication – banques»

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA adapte la circulaire «Publication – banques» aux prescriptions suisses *too-big-to-fail* révisées. La circulaire remaniée sera soumise à une audition durant jusqu'au 7 novembre 2016.

Les prescriptions *too-big-to-fail* révisées de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) pour les banques d'importance systémique sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016 (cf. [communiqué du Département fédéral des finances](#)). Elles prévoient désormais des exigences en matière de capital pour la poursuite de l'activité de la banque (exigences *going concern*) ainsi que des exigences concernant les fonds supplémentaires capables de supporter les pertes (exigences *gone concern*). Les exigences croissantes durant la phase transitoire allant jusqu'à 2020 sont fixées sur la base du ratio de levier ainsi qu'au moyen de quotes-parts de capital à respecter.

La circulaire révisée stipule que ces exigences doivent être publiées et respectées aussi bien durant la période transitoire que par la suite. Les banques doivent publier ces informations en utilisant les tableaux prévus par la FINMA. Cela permet de garantir une publication suffisamment détaillée, uniformisée et comparable pour tous les établissements.

La dernière révision de l'OFR a aussi rendu nécessaires de petites adaptations en ce qui concerne les informations à publier sur le volant anticyclique élargi et les volants de fonds propres pour les banques qui n'ont pas d'importance systémique. Enfin, la FINMA actualise ses prescriptions sur les indicateurs réglementaires clés qui doivent être publiés au moins une fois par an par tous les établissements.

La circulaire adaptée sera soumise à une audition jusqu'au 7 novembre et doit entrer en vigueur dès la publication se rapportant à la date-critère du 31 décembre 2016.